



NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS.

Acasti Pharma annonce un placement proposé d'unités

Laval (Québec), CANADA – Le 5 décembre 2016 – Acasti Pharma Inc. (« **Acasti** », « **Acasti Pharma** » ou « **Société** ») (NASDAQ : ACST – TSX-V : ACST) a annoncé aujourd'hui qu'elle a reçu un visa à l'égard d'un prospectus simplifié provisoire (« **prospectus provisoire** ») relativement à un placement proposé d'unités (« **unités** ») d'Acasti pour un produit brut minimal de 6 500 000 \$ CA (« **placement minimal** ») et un produit brut maximal de 10 000 000 \$ CA (« **placement maximal** » et, collectivement avec le placement minimal, « **placement** »).

Le placement sera un placement pour compte effectué en déployant tous les efforts raisonnables sur le plan commercial par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte (« **placeurs** ») dirigé par Echelon Wealth Partners Inc. (« **chef de file unique** »).

Le nombre d'unités devant être émises et le prix de chaque unité seront déterminés au moment de la fixation du prix du placement. Chaque unité se composera d'une action de catégorie A du capital de la Société (« **action ordinaire** ») et d'un bon de souscription visant l'achat d'actions ordinaires (« **bon de souscription** »). Le nombre de bons de souscription pouvant être émis sera déterminé par la Société en collaboration avec les placeurs. Le prix définitif des unités, y compris le prix d'exercice des bons de souscription, ainsi que le nombre total d'unités devant être vendues, seront déterminés selon le contexte du marché au moment de la conclusion d'une convention de placement pour compte à l'égard du placement. Le placement est assujéti à certaines conditions, y compris, sans s'y limiter, la réception de toutes les approbations nécessaires, notamment celle de la Bourse de croissance TSX. Rien ne garantit que le placement sera réalisé ni quand il le sera, et aucune assurance ne peut être donnée quant à la taille réelle ou aux modalités de celui-ci.

La Société a également octroyé aux placeurs une option permettant d'offrir de vendre des unités supplémentaires pour couvrir les surallocations et à des fins de stabilisation du marché (« **option de surallocation** »), laquelle permettra aux placeurs d'acheter des unités supplémentaires jusqu'à concurrence de 15 % du nombre d'unités initialement vendues dans le cadre du placement. L'option de surallocation pourra être exercée en totalité ou en partie à tout moment jusqu'à midi le 30^e jour suivant la clôture du placement.

En contrepartie des services fournis par les placeurs dans le cadre du placement, ceux-ci recevront une rémunération comprenant un montant en espèces et des bons de souscription des courtiers.

Si le placement minimal est mené à bien, la Société a l'intention d'employer le produit net tiré du placement pour financer ses activités d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2017 afin d'achever sa mise à l'échelle de la fabrication et sa planification de l'essai clinique de phase 3 pour le CaPre^{MD} (phospholipides d'oméga-3), le principal produit candidat d'Acasti. Si le placement maximal est mené à bien, la Société a l'intention d'utiliser le produit net pour également amorcer l'essai clinique de phase 3 et commencer l'inscription de patients. Le produit net devrait également être affecté à l'expansion du portefeuille de propriété intellectuelle, aux activités de développement des affaires, aux frais généraux et administratifs et au fonds de roulement.

Un exemplaire du prospectus provisoire, qui a été déposé dans les provinces d'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, d'Ontario et de Québec, contient des renseignements importants sur le placement et les unités et peut être consulté sur SEDAR au www.sedar.com ou obtenu en communiquant avec le chef de file unique au 416 479-7370 ou à ecm@echelonpartners.com. Aucune souscription ou offre d'achat des unités ne peut être acceptée avant l'émission du visa du prospectus simplifié définitif.

Les titres mentionnés dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée (« Loi de 1933 »), ou en vertu de quelque autre loi sur les valeurs mobilières étatique des États-Unis, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques des États-Unis applicables.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis, dans une province ou un territoire canadien ou dans tout autre territoire. Aucune vente des titres ne peut être faite dans un territoire où une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente serait illégale.

À propos d'Acasti Pharma

Acasti Pharma est une société biopharmaceutique innovante avançant le CaPre^{MD} (phospholipides d'oméga-3), un médicament cardiovasculaire pouvant se classer potentiellement dans le meilleur de sa catégorie, pour le traitement de l'hypertriglycéridémie, une condition chronique qui affecte environ un tiers de la population américaine. La stratégie de la Société est de développer initialement et de commercialiser le CaPre pour les 3 à 4 millions de patients aux États-Unis atteints d'hypertriglycéridémie grave. Depuis sa création en 2008, Acasti Pharma a mis l'accent sur un besoin de marché critique pour un traitement à base d'oméga-3 efficace, sûr et bien absorbé ayant un effet bénéfique sur les principaux lipides sanguins associés au risque de maladie cardiovasculaire. Pour plus d'informations, visitez www.acastipharma.com.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits passés ou courants constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels d'Acasti diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifier » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement. L'information prospective contenue dans le présent communiqué comprend, sans s'y limiter, des renseignements ou des énoncés concernant la réalisation et le calendrier prévu du placement, si les modalités du placement seront telles qu'elles sont décrites dans le présent communiqué, si le placement sera réalisé, la réception des approbations réglementaires (notamment celles des bourses) à l'égard du placement, le produit net tiré du placement, l'affectation par Acasti du produit net tiré du placement et les résultats des activités menées au moyen de ce produit net.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde, de la « Note spéciale concernant les énoncés prospectifs » figurant dans la notice annuelle la plus récente d'Acasti, qui fait partie du rapport annuel sur formulaire 20-F le plus récent d'Acasti disponible sur SEDAR, au www.sedar.com, sur EDGAR, au www.sec.gov/edgar.shtml, et dans la section des investisseurs du site Web d'Acasti, au www.acastipharma.com (« notice annuelle ») et de la rubrique « Information prospective » figurant dans le prospectus provisoire, qui peut être consulté sur SEDAR au www.sedar.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date des présentes.

Acasti ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf tel qu'exigé par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics d'Acasti déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes, y compris, sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires (notamment celles des bourses) ou de remplir autrement les conditions applicables à la réalisation du placement et la possibilité que les fonds tirés de celui-ci ne soient pas disponibles pour la Société. Certaines hypothèses importantes formulées par Acasti dans l'élaboration des énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, le respect de toutes les conditions applicables à la réalisation du placement, la réception des approbations réglementaires (notamment celles des bourses) et la réalisation du placement, si tant est qu'il soit réalisé, selon les modalités décrites dans le présent communiqué et le calendrier prévu. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent dans la notice annuelle et le prospectus provisoire, dans chaque cas à la rubrique « Facteurs de risque ».

Ni NASDAQ, ni la Bourse de croissance TSX, ni le fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Personne-ressource d'Acasti :

Jan D'Alvise
Présidente et chef de la direction
450 686-4555
info@acastipharma.com
www.acastipharma.com

Personne-ressource médias et investisseurs :

Jessica Dyas
Canale Communications
619 849-5385
jessica@canalecomm.com